



Développement des énergies renouvelables

Le déploiement d'énergies renouvelables impliquant les acteurs du territoire est une garantie pour assurer l'accès à l'énergie des entreprises locales à un cout maîtrisé.

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SOUTIENNENT L'ÉCONOMIE... ET VICE VERSA

Le déploiement d'énergies renouvelables impliquant les acteurs du territoire est une garantie pour assurer l'accès à l'énergie des entreprises locales à un cout maîtrisé. Deux réacteurs nucléaires sur quatre sont voués à la fermeture au CNPE de Chinon d'ici 2035. Votre entreprise doit anticiper la transition énergétique pour assurer sa pérennité. Le territoire, les collectivités et les habitants ont besoin de votre contribution. Vous pouvez participer :

- en devenant producteur.rice ou en accueillant la production d'électricité renouvelable, par la mise à disposition d'espaces (terrains, toitures, parkings) à des développeurs énergies renouvelables privés ou citoyens ([PEPS](#), [Energies Renouvelables citoyennes en Rabelaisie](#)),
- par l'installation ou la consommation d'énergies renouvelable au sein de votre entreprise. Les chambres consulaires, et des interprofessions du bois ([Arbocentre](#) en Indre-et-Loire ou [Atlanbois](#) en Maine-et-Loire) du solaire ([Atlansun](#) en Pays de la Loire, [l'ALEC 37](#) en Indre-et-Loire) peuvent vous conseiller.
- en coopérant au développement d'entreprises à vocation énergétique éolienne, méthanisation ou par l'investissement direct dans des projets d'envergure aux côtés des collectivités et des collectifs citoyens ([PEPS](#), [Energies Renouvelables citoyennes en Rabelaisie](#)).

Vous êtes un développeur en méthanisation, éolien, solaire au sol ? Consultez le parc dès l'émergence du projet, pour connaître les conditions de développement des énergies renouvelables sur le territoire et avoir accès à des données naturalistes.

EN SAVOIR PLUS



PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE PARC

Le parc (article 27 de sa charte) défend les principes suivants pour garantir l'intérêt général des infrastructures de production d'énergies renouvelables :

- Déploiement des énergies renouvelables dans le respect des chartes et des schémas d'énergie renouvelable des EPCI.
- Respect et intégrité des patrimoines. L'installation d'énergies renouvelable est à proscrire (cf mesure 27 de la charte)
 - Dans les réservoirs de biodiversité prioritaires (cf mesure 10 de la charte);
 - Sur les lignes de crête des paysages emblématiques du Parc (cf mesures 13) ;
 - Au sein du territoire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco (cf mesure 14) ;
- Co production économique et énergétique : les projets développés sur des sols agricoles sont uniquement des projets agri-énergétiques,
 - soutenant l'activité économique des exploitations agricoles,
 - préservant l'intégrité des sols cultivables avec une réversibilité de l'installation sur l'épaisseur productive des sols
 - garants du maintien d'une capacité de production agricole, notamment destinée à l'alimentation ou à la production de matière première locale.
- Respect des stratégies foncières des collectivités édictées dans les stratégies ENR des EPCI : attente de la validation politique de la collectivité avant tout verrouillage du foncier.
- Gouvernance territoriale partagée avec les collectivités, Société d'économie mixte locales, collectifs citoyens et entreprises locales
- Participation financière du territoire au projet (société civile et des collectivités ou leurs SEM, envisageable dès l'étude de faisabilité du projet
- Mise en place de dispositifs de suivi des impacts de l'installation en collaboration avec le Parc.
 - Sur la faune et la flore,
 - Sur la santé (bruits, odeurs, effets électromagnétiques ou stroboscopiques le cas échéant, etc...

LES COLLECTIFS CITOYENS DU PARC

L'ASSOCIATION « ENERGIES RENOUVELABLES CITOYENNES EN RABELAISIE »

Ses missions : initier et faire émerger des projets d'énergies renouvelables et sensibiliser à la maîtrise de l'énergie. Elle travaille actuellement sur le développement d'un projet de centrale solaire au sol à Saint-Benoit-la-Forêt.

Pour en savoir plus :

- [Charte des valeurs](#)
- [Site de l'association](#)
- [Facebook de l'association](#)

Contact : enr.citoyenne37 [at] gmail.com

LE COLLECTIF COWATT DE LOIRE-AUTHION

Il s'est réuni plusieurs fois et souhaite initier un ou plusieurs projets de toitures solaires en partenariat avec la commune de Loire-Authion ou les communes limitrophes. Il travaille en synergie avec la communauté [Cowatt](#) de Saint-Saturnin-sur-Loire située à proximité. Ce collectif, récemment constitué, souhaite mobiliser plus de personnes.

Contact : benoit.carteron [at] sfr.fr

LE COLLECTIF PEPS : PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PARTICIPATIVES EN SAUMUROIS

Il s'intéresse à tous types d'énergies renouvelables. Les projets émergents sur le territoire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire sont nombreux (solaire au sol, solaire en toiture, éolien...) et le collectif souhaite impliquer un maximum d'habitants du Saumurois.

Pour en savoir plus :

- [Fiche du projet](#)

Contact : peps.energie [at] gmail.com

OÙ INSTALLER DU PHOTOVOLTAÏQUE ?

Les projets photovoltaïques en toiture ou sur des ombrières de parkings sont faciles et rapides à mettre en œuvre, quand on dispose des bons outils... et des bons sites ! Les bâtiments industriels ou agricoles sont intéressants, dans la mesure où ils intègrent dès leur conception les critères d'installation de panneaux photovoltaïques (exposition, orientation, surcharge supportée par la charpente, etc.). Pour être rentables, il est conseillé que les toitures aient une surface comprise entre 250 et 700 m². Au-delà, jusqu'à 2020 ou 2021, les projets entrent dans une procédure d'appel d'offres national.

Le Parc propose une fiche permettant d'identifier des sites pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques en toiture. La société citoyenne ligérienne Cowatt a elle aussi développé des [outils pour identifier des toitures solaires de petite taille](#) (inférieurs à 36 kWc).

LE CADASTRE SOLAIRE

Liens utiles :

- Le centre de ressources national sur le photovoltaïque [dHESPUL](#)
 - Le cadastre solaire du [SIELM](#)
 - Un [simulateur](#) de toitures solaires
 - « [Étude du cadre législatif et réglementaire applicable au financement participatif des énergies renouvelables](#) » réalisé par l'ADEME et Rhônalpénergie-Environnement
-

À TÉLÉCHARGER

PDF

2019_SYNTHESSES_EXTERNALITES_METHANISATION_VF.PDF - 127.27
KO



Contactez-nous

*Florence Busnot Richard,
Cheffe de projet énergie climat
f.busnot-richard [at] parc-loire-anjou-touraine.fr*
